

AGIR est disponible : signalez les risques en un clic !

#084 - Jeudi 20 mars 2025



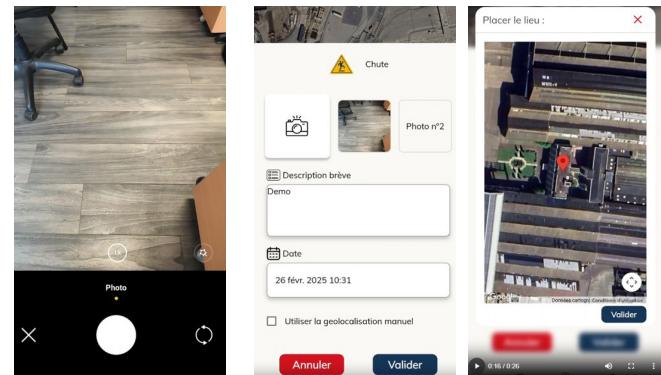
Depuis le 27 février, l'application AGIR est disponible. Son objectif est de permettre à l'ensemble du personnel de signaler instantanément les situations dangereuses et les presqu'accidents au service QSE.

L'application AGIR est disponible sur les smartphones Android CMN et prochainement sur Iphone, installez-la et aidez-nous à réduire les situations dangereuses !

Comment l'installer et l'utiliser ?

Rien de plus simple ! Rendez-vous dans l'application « catalogue d'applications » de votre téléphone pour télécharger AGIR. Une fois installée, elle apparaîtra sur votre page d'accueil.

Vous pouvez l'utiliser à tout instant, en prenant une à deux photos et en y ajoutant le descriptif. Si besoin, vous pouvez modifier la date, la localisation peut se faire manuellement ou automatiquement. Attention il est interdit de prendre les collaborateurs en photo.



Le service HSE et les différents collaborateurs analyseront ces informations afin de réduire et prévenir les risques dans l'entreprise en mettant en place des actions préventives.

Toutefois, les actions immédiates (stopper une personne, prévenir l'équipe concernée pour sécuriser) restent à l'initiative de la personne qui a constaté les faits afin d'éviter l'exposition au risque et donc d'éviter un éventuel accident. Vous pouvez à présent utiliser l'application sur les téléphones professionnels Android.

Vous n'avez pas de smartphone CMN ?

Pas de souci ! Signalez l'incident à votre manager ou CSP, qui se chargera de le déclarer dans l'application.



Si vous avez des questions à ce sujet, vous pouvez vous adresser au service HSE et au service informatique.

